

RÈGLEMENT PARTICULIER

1. La 5^e édition du Tournoi des Sacres aura lieu les 29 et 30 mai 2027 à la Halle Universitaire de Reims.
2. Toute participation au tournoi n° 2602106 implique l'adoption de tous les articles de ce règlement.
3. Les inscriptions à la compétition seront ouvertes le 2 novembre 2026 à 00h00 et seront clôturées le 14 mai 2027 à 23h59.
4. Toute participation doit être en règle avec la Fédération Française de Badminton (licence à jour).
5. L'inscription est ouverte aux joueuses et joueurs minimes, cadets, juniors, seniors, et vétérans.
6. Le tournoi est ouvert aux joueurs d'un classement inférieur ou égal à N2, et supérieur ou égal à P11. Aucune série préalable n'est déterminée. Pour chaque série, les joueurs seront répartis en fonction de leur CPPH dans les différentes séries, afin que chaque série soit la plus homogène possible.
7. Les classements pris en compte sont ceux du 13 mai 2027. Le tirage au sort sera effectué le 15 mai 2027.
8. Le GEO de la compétition est Jean-Michel EDARD.
9. Les juges-arbitres de la compétition sont Mathieu LIVERNEAUX et Gwénaél TATIBOUET.
10. Les tableaux ne seront ouverts qu'avec un minimum de 3 inscrits. Tous les tableaux se dérouleront en poules puis en élimination directe.
11. Chaque joueur ne pourra être inscrit dans plus de 2 tableaux. Chaque joueur ne pourra faire qu'un tableau par jour. Les mixtes et les simples auront lieu le samedi, et les doubles auront lieu le dimanche. L'inscription en simple et en double mixte n'est pas autorisée.
12. En cas de surnombre de participants par rapport à la capacité d'accueil de la compétition, la sélection des participants sera effectuée selon le critère du meilleur CCPH.
13. Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier les tableaux en cas de nécessité, après accord du juge-arbitre.
14. Les joueurs sans partenaire de double pourront s'inscrire "au choix", l'organisateur se chargeant de leur trouver un partenaire dans la mesure du possible. Tout partenaire d'un joueur défaillant devra prévenir l'organisateur de son choix de nouveau partenaire (proposé par le joueur) ou de sa non-participation dans le délai imparti par le juge arbitre.
15. Le montant des inscriptions est de 18€ pour un tableau, 26€ pour deux tableaux. Les frais d'inscription sur Badnet sont à la charge du joueur.
16. Les droits d'inscription sont remboursables en cas de forfait notifié jusqu'à la date limite d'inscription (fixée au 14 mai 2027). Passé ce délai, ils ne sont remboursables qu'en cas de force majeure dûment justifiée par une attestation appropriée.
17. Les matchs se disputeront en 15 points en règle avec la Fédération Française de Badminton.
18. Les matchs seront a priori en auto arbitrage jusqu'aux finales. Cependant, si un joueur désire un arbitre, il devra se manifester auprès du Juge-Arbitre, qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office). Des arbitres seront désignés dans la mesure du possible pour les finales.

19. Le volant officiel est le VICTOR MASTER 3. En cas de litige, le volant officiel sera choisi pour disputer le match. Les volants sont à la charge des joueurs, chacun d'entre eux veillant au partage équitable des volants, mais sont fournis pour les finales.
20. Une tenue correcte sportive (conforme à la circulaire FFBAD) est exigée.
21. Tout joueur devra se faire pointer à la table de pointage à son arrivée, chaque jour de la compétition. Tout joueur désirant s'absenter pendant le tournoi devra en informer la table de marque et obtenir l'accord du juge-arbitre.
22. A l'appel de son nom, chaque joueur a droit à 4 minutes avant le début de la rencontre pour se rendre sur le court et s'échauffer. Avant de se rendre sur le court, les joueurs prennent la feuille de match à la table de marque.
23. Passé un délai de 5 minutes, le joueur non présent sur le court pourra être disqualifié par le Juge-Arbitre quel que soit le niveau de la compétition.
24. L'ordre des matchs respecte, dans la mesure du possible, la numérotation initialement prévue (l'horaire affiché est donné uniquement à titre indicatif). Tout compétiteur non présent est déclaré forfait par WO.
25. Un temps de repos minimum de 20 minutes sera respecté entre deux matchs disputés par un même participant.
26. Tout joueur ayant pris des médicaments contenant des substances interdites par les Instances Sportives devra le signaler dès son arrivée au Juge-Arbitre et justifier de leur usage par une ordonnance médicale.
27. Le juge-arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du règlement.
28. Le club organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, accident ou incident.